

Le traité FNI – Position de l'OTAN



Signature du traité FNI par le président Mikhaïl Gorbatchev (URSS) et le président Ronald Reagan (États-Unis) à la Maison Blanche – Washington – 1987. Un moment historique pour la sécurité de l'Alliance.

Le traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ou traité FNI, est d'une importance cruciale pour la sécurité euro-atlantique. Il a permis d'éliminer toute une catégorie d'armes nucléaires qui menaçaient l'Europe dans les années 1980. Mais le système de missile 9M729 ou SSC-8, développé et déployé ces dernières années par la Russie, viole le traité FNI et fait peser des risques importants sur la sécurité de l'Alliance. Les États-Unis ont exprimé leurs préoccupations auprès de la Russie à plus de 30 reprises, et ils ont d'ailleurs commencé à les exprimer sous la présidence Obama. Les autres Alliés partagent l'analyse des États-Unis selon laquelle la Russie manque gravement aux obligations qui sont les siennes au titre du traité FNI, et ils ont appelé la Russie à revenir à un respect total et vérifiable.

Moments clés

The INF Treaty was signed on **8 December 1987** by the Signé le **8 décembre 1987** par les États-Unis et l'URSS, le traité FNI est entré en vigueur le 1er juin 1988. Il imposait aux deux pays d'éliminer leurs missiles balistiques et de croisière à lanceur terrestre d'une portée comprise entre 500 et 5 500 kilomètres, pour une date fixée au 1^{er} juin 1991.

À cette échéance, les deux pays avaient détruit au total 2 692 missiles à courte portée ou à portée intermédiaire : 1 846 missiles soviétiques et 846 missiles américains. C'était la première fois qu'une catégorie entière d'armes capables d'emporter une charge nucléaire était éliminée.

Toutefois, ces dernières années, la Russie a mis au point, produit, testé et déployé un nouveau missile à portée intermédiaire, le 9M729 ou SSC-8. Ce missile est mobile et facile à camoufler. Il peut emporter des charges nucléaires. Il réduit le délai d'alerte à quelques minutes, ce qui abaisse le seuil d'un conflit nucléaire, et il est capable d'atteindre les capitales européennes.

En **décembre 2018**, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont appuyé l'analyse des États-Unis selon laquelle la Russie manquait gravement aux obligations qui sont les siennes au titre du traité FNI, et ils ont appelé la Russie à revenir sans délai à un respect total et vérifiable.

Les Alliés sont restés ouverts au dialogue et ont abordé ce manquement avec la Russie, notamment dans le cadre d'une réunion du Conseil OTAN-Russie qui s'est tenue le **25 janvier 2019**. La Russie a continué de nier cette violation du traité FNI, a refusé d'apporter une réponse crédible, et n'a pris aucune mesure concrète dans le sens d'un retour à un respect total et vérifiable.

Le **1^{er} février 2019**, en raison de la persistance du non-respect par la Russie, les États-Unis ont annoncé leur décision de suspendre, en application de l'article XV du traité FNI, les obligations qui sont les leurs au titre de ce traité. Ainsi, les États-Unis peuvent mettre au fin au traité à l'expiration d'un délai de six mois après cette date si la Russie ne s'y conforme pas de nouveau.

Pour l'OTAN, la priorité est de préserver le traité FNI. L'Alliance fait actuellement tout ce qui est en son pouvoir pour encourager la Russie à se conformer de nouveau au traité avant le 2 août 2019. Dans le même temps, l'OTAN doit se préparer à un monde sans traité FNI, dans lequel la Russie se doterait de missiles supplémentaires.

Les Alliés sont fermement attachés au maintien d'un système international efficace de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. En conséquence, l'Alliance continuera de défendre, de soutenir et de renforcer encore la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, éléments clés de la sécurité euro-atlantique.



Mme l'ambassadrice Eileen Malloy, chef de l'unité chargée de la maîtrise des armements à l'ambassade des États-Unis à Moscou, sur le site de démantèlement de missiles situé à Saryozek – Début de l'année 1990.

Chronologie

- **8 décembre 1987** – Signature du traité FNI.
- **11 mai 1991** – Destruction des derniers missiles visés par le traité FNI.
- **Juillet 2014** – Les États-Unis expriment pour la première fois leurs préoccupations auprès de la Russie au sujet du système de missile.
- **11 juillet 2018** – Les pays membres de l'OTAN déclarent que la Russie semble violer le traité FNI.
- **20 octobre 2018** – Les États-Unis annoncent leur intention de mettre fin au traité.
- **4 décembre 2018** – Les États-Unis déclarent que la Russie manque gravement au traité.
- **4 décembre 2018** – Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN appuient les conclusions des États-Unis sur la violation du traité par la Russie.
- **25 janvier 2019** – Les pays membres de l'OTAN exhortent la Russie à se conformer de nouveau au traité lors d'une réunion du Conseil OTAN-Russie.
- **1^{er} février 2019** – Les États-Unis annoncent leur décision de suspendre leurs obligations au titre du traité.
- **1^{er} février 2019** – Les pays membres de l'OTAN publient une déclaration concernant le non-respect du traité FNI par la Russie.
- **14 février 2019** – Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN appellent de nouveau la Russie à revenir au respect du traité.

Pour en savoir plus : https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_166100.htm?selectedLocale=fr

Division Diplomatie Publique (PDD) – Section Presse et médias

Tél.: +32(0)2 707 5041

Email: moc@hq.nato.int

Suivez-nous sur Twitter (@NATOpres)

www.nato.int